

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 OCTOBRE 2023

Ordre du jour :

- **Admission en non-valeur**
- **Décision Modificative n° 1 du budget eau M49**
- **Attribution des travaux d'eaux pluviales à Prévý**
- **Tour des commissions**
- **Questions diverses**

Par suite d'une convocation en date du 06 octobre 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 12 octobre 2023 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Céline GEORG, Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, Alexandre BAUDET, Marie TROUILLET, Aline SIMOES,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 21 septembre 2023.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Véronique LEGENDRE, nouvelle élue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- **Baux ruraux – PARCELLES A 347-429-436-437-438-440**
- **Remise gracieuse logement 3C La ferme Claire**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEL42 2023 : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par le Trésorier de Rumilly pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables.

Il expose l'état du comptable sur les créances irrécouvrables de 2010 à 2022 pour le budget principal et de 2009 à 2019 pour le budget eau.

Il explique que toutes les poursuites possibles ont été faites auprès des redevables et que malgré cela certaines créances n'ont pas pu être recouvrées. Le montant total de ces créances s'élève à : 1 819.93 € pour le budget principal et 2 919.50 € pour le budget eau.

Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre les redevables, le **Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide** l'état du comptable ci-annexé d'un montant de 1 819.93 € pour le budget principal et 2 919.50 € pour le budget eau.

DEL43 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU M49

Suite à la demande du trésorier de Rumilly d'admettre en non-valeur certaines créances, Monsieur le Maire indique qu'il y lieu d'abonder le chapitre 65 du budget de l'eau qui n'avait pas de prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget eau 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	- 2 919.50 €		
Article 6541 :	+ 2 919.50 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau 2023 ainsi présentée.

DEL44 2023 : ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES A PREVY

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau eaux pluviales sur le hameau de Prévy, plusieurs entreprises ont été consultées. Seulement deux entreprises ont répondu : CHALLANSONNET TP et BESSON TP. Après étude des dossiers et lecture des devis, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour un montant de 94 787,00 euros HT et précise que les travaux commenceront en novembre 2023 pour une durée estimée à 2 mois.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour un montant de 94 787,00 euros HT et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférent.

DEL45 2023 : BAUX RURAUX – PARCELLES A 347-429-436-437-438-440

Madame Sandra DEBUIRE cesse son activité de vaches allaitantes ; il y a donc lieu de relouer les terrains qu'elle louait à la commune. Monsieur le Maire a reçu une demande du GAEC les deux Vallées, pour exploiter les parcelles A 347-429-436-437-438-440 d'une surface totale de **5 ha 32a 37ca**.

Il demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer les parcelles libérées par Madame Sandra DEBUIRE, soit :

REFERENCES CADASTRALES	LIEUDIT	SUPERFICIE
A 347	Pré Cornu	28a 13ca
A 429	Les Teppes	1ha 46a 91ca
A 436	Les Teppes	86a 93ca
A 437	Les Teppes	1ha 31a 52ca
A 438	Les Teppes	67a 70 ca
A 440	Les Teppes	71a 18ca
SURFACE TOTALE		5 ha 32a 37ca

Au GAEC les deux Vallées – 294 Chemin du Flon 74270 MINZIER – à compter du 01/01/2024 et précise que le tarif du fermage s'élève à 285.23 € par an.

DEL46 2023 : REMISE GRACIEUSE LOGEMENT 3C LA FERME CLAIRE

Christelle DEROBERT, adjointe en charge des logements, informe le conseil que depuis le mois de juillet 2023, Madame SZATAN Carole, locataire de l'appartement 3C situé à la Ferme Claire a eu des problèmes de chaudière et n'a plus d'eau chaude.

Suite au préjudice moral subi par Madame SZATAN Carole, Mme DEROBERT demande à l'ensemble du conseil de bien vouloir lui accorder une remise gracieuse correspondant à un mois de loyer, soit 486 €

Après discussion, et après prise en compte du préjudice moral subi par Madame SZATAN Carole,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une remise gracieuse correspondant à un mois de loyer, soit 486 € à Mme SZATAN Carole

TOUR DES COMMISSIONS

Social :

* *le repas des anciens* est prévu le dimanche 03 décembre 2023 à 12 heures soit à l'auberge du Bar à Thym, soit à la salle communale de Minzier en fonction du nombre d'invités. Toute personne qui ne peut pas se déplacer se verra apporter un plateau repas.

* *le foyer des jeunes* : les travaux de rénovation de l'ancien foyer ont débuté jeudi 05 octobre et se termineront le 20 octobre 2023. Les jeunes s'occuperont de la peinture.
Mm Christelle DEROBERT rappelle que cette salle a été réquisitionnée par la MJC du VUACHE pour les adolescents de Minzier, Jonzier-Epagny et Savigny.

Logements :

* *résidence du Bar à Thym*, remplacement des radiateurs de tous les appartements : la commune vient de recevoir le devis de Monsieur Thierry GIROD, électricien.

* *résidence de l'Ecule* : le logement 5 sera remis à la location une fois les travaux de rafraîchissement effectués.

Urbanisme : Monsieur Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers de déclarations préalables de travaux :

* **DP07418423X0036 DEROBERT Christelle** au 116 rte de l'Ecule : Changement fenêtres et portes-fenêtres - **Arrêté de non-opposition avec prescriptions** n° 46/2023 du 25.09.2023

* **DP 07418423X0035 GAILLARD Alain-Pierre** lieudit Les Baraques : Coupe et abattage de bois - **Arrêté de non-opposition avec prescriptions** n° 47/2023 du 27.09.2023

* **DP 07418423X0037 ACTIV ENERGY SARL** au 2021 route des Hameaux chez M CLAIRET Julien : Installation de 16 panneaux photovoltaïques - **Arrêté de non-opposition avec prescriptions** n° 48/2023 du 09.10.2023.

Monsieur Sébastien REY-GORREZ indique que les réunions de la commission urbanisme auront lieu tous les jeudis à 18h30 au lieu de 19 heures.

SIVU du Foot : réalisation d'un second terrain sur l'ancien terrain en herbe et réhabilitation du terrain d'honneur. La consultation pour une équipe de maîtrise d'oeuvre. est prévue le 1^{er} décembre 2023.

CCJ : la prochaine réunion aura lieu le 17 octobre 2023. La soupe d'Halloween sera faite avec l'aide du 120.

Le Minzierois : préparation des articles pour le bulletin municipal de décembre 2023

Travaux :

- * Eau potable aux Rippes : la conduite a été posée au-dessus du lit du Fornant.
- * route des Devins : les tas de terre existants sont destinés à faire les accotements
- * route de Néplier et de Prévry : enrobés effectués

Environnement :

* lieudit « Chez Beguet » : Déplacement des containers poubelles à la STEP

Réunion publique : jeudi 19 octobre à 20 h dans la salle des fêtes de Minzier.

MJC Viry : la MJC souhaite reprendre les cours de pêche au lac Vert. Une convention a été signée en 2007. Un rendez-vous a été fixé avec Monsieur le Président de la MJC jeudi 19 octobre 2023.

Projet des jardins partagés : le 120 a repris les choses en mains, les jardins partagés, soit 4 parcelles de terrain, seront prêts pour le printemps 2024. Des personnes sont déjà inscrites sur la liste.

QUESTIONS DIVERSES

La Commémoration du 11 novembre 2023 aura lieu le dimanche 12 novembre 2023 à 11 heures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
La séance est levée à 21h45.

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Sébastien REY-GORREZ